

améliorer leurs services et à diversifier et développer leur économie. Tous ces genres d'assistance sont évidemment fournis en vertu du programme d'aménagement rural.

Dès le début de son voyage on a affirmé à la délégation que la solution à apporter au problème posé par le cultivateur à bas revenu ne devait pas être trouvée uniquement dans le domaine de l'agriculture et qu'il existait en général une question de main-d'œuvre excédentaire dans les régions où ces problèmes se posaient. On pouvait résumer la situation par le terme « sous-emploi » c'est-à-dire l'emploi sans profit de toutes les ressources en main-d'œuvre pour la production agricole dans plusieurs comtés des États-Unis.

A moins d'établir dans la région locale des occasions d'emploi dans les industries et les services, il ne reste qu'à trouver de l'emploi dans les centres importants de l'industrie. Par exemple, on nous a dit que des gens venant d'une région agricole pauvre de l'est du Kentucky travaillaient dans une manufacture d'une ville importante et qu'ils parcouraient chaque jour pour s'y rendre et en revenir une distance relativement longue. On voit donc qu'il existe plusieurs conditions défavorables dont une est le manque de développement des ressources et des services de ville dans ces régions rurales.

Du point de vue d'une ligne de conduite nationale, le gouvernement considère la dispersion des industries comme étant très favorable à la prospérité de toutes les parties du pays. Elle joue également un rôle important du point de vue de la défense du pays.

Les programmes généreux à l'égard de l'aide aux régions locales en vue de favoriser la décentralisation des industries sont appliqués en vertu de l'autorité accordée au Bureau exécutif du président et à l'office de la mobilisation pour la défense.

En vertu de l'*Executive Order* n° 10582 du 17 décembre 1954, le président a établi des méthodes uniformes pour l'application du *Buy American Act* de 1933. On accorde la préférence aux fournisseurs du pays plutôt qu'aux fournisseurs étrangers en ce qui a trait aux contrats adjugés par le gouvernement. Cela permet de rejeter une soumission étrangère lorsque tout le matériel peut être fabriqué dans des régions où le chômage est considérable, si le président déclare qu'il serait dans l'intérêt national d'accorder cette préférence.

Le Programme n° 4 d'utilisation de la main-d'œuvre pour la défense— Placement de commandes de fournitures et aménagement d'installations dans des régions où il y a surplus imminent de main-d'œuvre est destiné à encourager l'adjudication de contrats et l'aménagement d'installations du gouvernement dans les régions où il y a un excédent de main-d'œuvre et à aider ces régions à faire le meilleur usage possible des ressources à leur disposition. Le programme prévoit également que tous les organismes fédéraux compétents intensifient leurs services à l'égard de ces régions.

En 1956 le Congrès a modifié le *Defence Production Act* en y ajoutant la disposition suivante: « le Congrès a comme ligne de conduite de favoriser la dispersion géographique des installations industrielles des États-Unis... ». Sous l'empire du *National Defense Education Act*, le Congrès a prévu en 1958 des programmes d'orientation, d'examen et de conseil dans les écoles tant rurales qu'urbaines, et des programmes de formation professionnelle à l'adresse de techniciens hautement qualifiés.